

## LE VRAI-FAUX JOURNAL D'OCTAVE MIRBEAU

Il y a trente ans, alors que je dépouillais la presse relative à la bataille du *Foyer*<sup>1</sup>, comédie au vitriol et à scandale, où Mirbeau dévoile les dessous peu ragoûtants de la charité-*business* et stigmatise l'exploitation sexuelle des enfants dans des foyers prétendument charitables, j'ai découvert avec stupéfaction l'existence d'un journal intime du dramaturge, dont son avocat, Henri-Robert, a lu de larges extraits dans sa plaidoirie. Or, chose surprenante, aucun journal de Mirbeau n'a été déposé par sa veuve, l'ex-théâtreuse Alice Regnault<sup>2</sup>, dans les archives de l'écrivain dont a hérité la bibliothèque de l'Institut<sup>3</sup>. Bien sûr, on peut la soupçonner d'y avoir fait le ménage et d'en avoir éliminé tous les documents de nature à donner d'elle une image défavorable : de la part d'une veuve abusive qui a commandé au renégat Gustave Hervé un pseudo-"Testament politique d'Octave Mirbeau", faux patriotique à vomir de dégoût<sup>4</sup>, on peut s'attendre à tout, et surtout au pire. Reste que je n'ai trouvé aucune mention de ce journal par ailleurs : ni dans les lettres de Mirbeau que j'ai collectées, ni dans la correspondance à lui adressée, ni dans les multiples témoignages de ceux qui l'ont bien connu, ni dans la presse de l'époque, en dehors de l'affaire du *Foyer*. Le doute est donc permis : ce journal a-t-il bien existé ? Et, si l'on répond par la négative, d'où viennent les extraits qui ont suscité les rires de l'auditoire lors du procès du *Foyer* ? Il convient d'examiner les choses de plus près, et, pour commencer, de rappeler brièvement dans quelles circonstances a eu lieu cette lecture.

Au lendemain du triomphe des *Affaires sont les affaires* à la Comédie-Française, en avril 1903, Mirbeau a promis à Jules Claretie une nouvelle comédie de mœurs et de caractères, que l'administrateur général de la Maison de Molière, impressionné, et seul maître à bord, depuis la suppression du comité de lecture, s'est empressé d'accepter, comme la presse s'en est faite l'écho. Cette pièce, ce sera *Le Foyer*, dont Mirbeau, avec l'aide de son ami Thadée Natanson, achève la première mouture en juillet 1906. Aussitôt, il propose de la lire lui-même à Claretie, qui, après s'être fait prier, finit par y condescendre. Mais le pusillanime administrateur, surnommé Guimauve le Conquérant par ses administrés, est épouvanté par les audaces du sujet, difficilement compatibles, selon lui, avec le caractère officiel d'un théâtre d'État - et aussi avec ses ambitions académiques (il lorgne le secrétariat perpétuel) : n'y est-il pas question de flagellation de fillettes sous le regard lubrique de vieux messieurs respectables, de récompenses très spéciales accordées par la directrice d'un foyer à ses petites préférées, d'un abus de biens sociaux perpétré par un académicien, sénateur et catholique, et étouffé, au terme d'un marchandage en forme de chantage, par le gouvernement républicain, d'une altesse royale espagnole qui ne se lave pas et qui a un amant, et d'une adolescente oubliée dans un placard et morte asphyxiée, comme le cas s'est produit chez le couturier Jacques Doucet ? Quant au dénouement, il est d'un amoralisme grinçant : le sénateur bien-pensant, impuni ; s'embarque à bord du yacht de son ami, le milliardaire Biron, ancien amant de sa femme, en compagnie du jeune soupirant de ladite, et, en cette galante compagnie, va pouvoir rédiger tranquillement son discours académique sur les prix de vertu... Claretie refuse donc la pièce, à la grande fureur de Mirbeau, qui la confie à Lucien Guitry. Mais comme celui-ci tarde à la monter, il la lui reprend et la retouche, supprimant notamment un acte qui ne présente pas d'utilité pour l'action. Là-dessus intervient Alice Mirbeau, qui, en décembre 1906, rend visite à Claretie et obtient de lui qu'il lise à tête reposée la nouvelle version, abrégée. Or, surprise, l'administrateur accepte officiellement la pièce, dans une lettre, où il suggère cependant un certain nombre de corrections. C'est sur la nature de ces suggestions que portera le débat lorsque, quinze mois plus tard, Claretie

---

1 Sur cette bataille, voir mon article dans la *Revue d'histoire du théâtre*, décembre 1991, pp. 195-230.

2 Sur *Alice Regnault, épouse Mirbeau*, voir ma monographie, parue en 1994 aux Éditions À l'Écart, Alluyes.

3 Alice Mirbeau a en effet légué tous ses biens, et tous ceux d'Octave, à l'Académie des Sciences, que Mirbeau n'avait pourtant cessé de tourner en dérision.

4 Sur ce faux testament, voir le dernier chapitre de la biographie d'*Octave Mirbeau, l'imprécauteur au cœur fidèle*, par Pierre Michel et Jean-François Nivet, Librairie Séguier, 1990. Le texte est reproduit en appendice de notre édition des *Combats politiques* de Mirbeau (Librairie Séguier, 1990).

interrompra les répétitions et que Mirbeau engagera une action en justice pour le contraindre à les reprendre : s'agissait-il de simples conseils, comme le soutiennent les auteurs, ou de conditions *sine qua non*, comme l'affirme l'avocat de Claretie, Du Buit ? On sait que la justice tranchera en faveur de Mirbeau et Natanson et contraindra la Comédie-Française à représenter la pièce, qui sera créée le 7 décembre 1908.

Au cours du procès, l'avocat de Mirbeau va s'employer à démontrer que Claretie, loin d'être un velléitaire, est un faux-jeton avide de pouvoir, et que, dans ses rapports avec l'écrivain, il a toujours joué double jeu pour parvenir à ses fins. C'est pourquoi, du *Foyer*, il est remonté aux *Affaires sont les affaires*, que le comité de lecture de la Comédie-Française n'avait accepté qu'"à corrections", le 24 mai 1901, et que Claretie avait reçu aussitôt après l'abolition du comité, le 12 octobre suivant, à la suite d'une campagne de presse à laquelle Mirbeau n'est évidemment pas étranger. Pour Henri-Robert, il s'agit de discréditer l'administrateur en relisant le passé à la lumière du présent : puisque traître il est aujourd'hui à ses engagements, traître il a toujours été, et ce, dès 1901 et la lecture des *Affaires* devant le comité. Méthode qui fera florès en Union Soviétique...

À en croire le grand avocat, le machiavélique Claretie, loin d'avoir soutenu *Les Affaires* comme il s'en vante, se serait arrangé pour que le comité de lecture exige des corrections, équivalant à un refus poli, et aurait mis à profit le scandale d'un semblable refus pour obtenir l'abrogation du décret de Moscou, par lequel Napoléon avait jadis institué le comité, et se retrouver ainsi doté de tous les pouvoirs. Henri-Robert s'appuie pour cela sur un texte daté du 18 octobre 1901 et qui est en effet convaincant : les comédiens membres du comité de lecture dissous - Mounet-Sully, Leloir, Silvain, Le Bargy et Coquelin cadet - y accusent Claretie d'avoir fait pression sur deux d'entre eux, Silvain et Coquelin, pour qu'ils votent "à corrections" au lieu de "oui", empêchant ainsi la pièce de Mirbeau d'être purement et simplement reçue. Selon le journal de Mirbeau, les signataires lui auraient aussitôt adressé copie de leur "Procès-verbal" et, furieux, il se serait précipité chez Claretie pour lui demander des comptes :

*"Le jour même où je reçus le procès-verbal de protestation rédigé par les comédiens, je courus à la Comédie-Française. C'était un dimanche, dans l'après-midi. On jouait, en matinée, L'Ami des femmes <sup>5</sup>. Claretie, prévenu, m'attendait. En traversant le vestibule, je remarquais M. Prudhon <sup>6</sup>, qui était assis, l'air grave et soucieux, sur une banquette.*

*Il attendait lui aussi.*

*Je montrai le document à Claretie, en lui demandant ce qu'il avait à répondre. Il le connaissait d'ailleurs, sur le rapport de ses indicateurs.*

*- Mais c'est épouvantable ! fit-il. C'est une infamie. Vous n'allez pas croire à cette infamie ? Le Bargy, parbleu ! Toujours Le Bargy !*

*- Pourtant, la signature de Mounet-Sully ?*

*- C'est un fou... un fou ! Il ne sait ce qu'il fait ni ce qu'il dit, ni ce qu'il signe. C'est un fou. Mais vous allez voir, je vais chasser Le Bargy devant vous... Oui, oui... le mettre à la porte. C'est un odieux mensonge. Je suis décidé à tout... à tout.*

*Et il sonna son fidèle Carlier.*

*- Allez chercher tout de suite M. Le Bargy. Tout de suite, ordonne-t-il.*

*- Mais, monsieur l'administrateur, vous savez bien que M. Le Bargy est à Londres.*

*- À Londres ?... C'est vrai !*

*Se tournant vers moi, les bras levés et ricanant :*

*- C'est bien ça ! M. Le Bargy est à Londres. Naturellement, il est à Londres.*

*Puis il commande à Carlier :*

*- Alors, M. Prudhon. M. Prudhon est-il là ?*

*- Oui, dis-je, il attend sur une banquette.*

*- Amenez-moi M. Prudhon.*

---

<sup>5</sup> Pièce d'Alexandre Dumas fils, créée au Gymnase en 1864.

<sup>6</sup> Ancien sociétaire du Théâtre-Français, devenu inspecteur général des services de la scène.

*Et s'adressant à moi :*

*- M. Prudhon est un honnête homme, lui. Je veux l'interroger devant vous.*

*Je crus devoir objecter :*

*- Je ne nie nullement l'honnêteté de M. Prudhon. Mais le témoignage de M. Prudhon ne m'intéresse en aucune façon..."*

Aussi Mirbeau, ostensiblement, ne l'écoute-t-il pas jurer ses grands dieux. Claretie appelle alors un deuxième témoin, Jules Truffier, qui joue dans *L'Ami des femmes* : *"Il fallut attendre la fin de l'acte. Claretie marchait tout fiévreux dans son cabinet, les mains croisées derrière le dos. Il était très pâle. Il enlevait sa calotte, il la remettait... Et entretemps il s'écriait : 'Pas de faiblesse, cette fois, pas de quartier. J'ai toujours été trop bon. C'est la bonté qui me perd... Je chasse Le Bargy. Vous entendez, je le chasse.'*

*- Puisqu'il est à Londres, observai-je.*

*- Et pourquoi est-il à Londres ? Est-ce que je l'ai autorisé à être à Londres ? Je l'ai peut-être autorisé, en l'air... En voilà assez. À tout, je suis décidé à tout.*

*M. Truffier entra. Il avait une perruque très blonde, un front de peau rose et un veston de chambre bleu de ciel.*

*- Ah ! M. Truffier, s'écria M. Claretie en se précipitant à sa rencontre. Venez, M. Truffier. Lisez cette infamie, M. Truffier ! Vous êtes un honnête homme, M. Truffier.*

*M. Truffier nous regardait avec étonnement et un peu de méfiance. Après une longue hésitation, il se mit à lire le procès-verbal. Et, ayant lu, il ne dit rien.*

*- Eh bien, M. Truffier ? Est-ce une infamie ? Est-ce que cela s'est passé ainsi ?*

*M. Truffier sourit, écarta les bras, et il dit, en pirouettant sur ses deux talons, comme un danseur :*

*- Ma foi, M. l'administrateur... je ne me rappelle rien... rien... rien...*

*Claretie était devenu tout vert. Il s'acharna :*

*- Mais, M. Truffier, vous ne comprenez pas ? Relisez cette pièce, et rappelez-vous. Il n'est pas possible que vous ne vous rappeliez pas. Ai-je défendu, au comité, avec la plus extrême violence, la pièce de M. Mirbeau ? Ai-je dit : 'Messieurs, c'est un chef-d'œuvre. Ce chef-d'œuvre, il faut le recevoir sans hésiter ?' Voyons, M. Truffier... Vous êtes un lettré... J'ai dit 'un chef-d'œuvre'... Rappelez-vous mes paroles : 'Un chef-d'œuvre !'*

*M. Truffier souriait toujours. Il écartait les bras et il disait, en continuant des pirouettes sur ses deux talons :*

*- M. l'administrateur, je ne me rappelle rien... rien... rien...*

*M. Truffier parti, Claretie joua la grande scène de l'attendrissement. Il pria, supplia, jura, pleura, m'embrassa...*

*... Je crois difficilement à la duplicité, au mensonge... Ce n'est qu'à la réflexion que mon pessimisme revient. Je sortis du cabinet de Claretie pas très ému, non, mais me disant que les comédiens avaient peut-être exagéré un peu." <sup>7</sup>*

Ce récit accueilli par les rires de l'assistance est éminemment suspect. Pour des raisons internes au texte lui-même, tout d'abord :

- Il est écrit au passé simple, ce qui connote l'éloignement dans le temps et l'organisation du récit en un tout cohérent. Si Mirbeau avait rapporté les faits le jour même et noté les répliques au vol, n'eût-il pas plutôt recouru au présent de narration ou au passé composé ?

- Le fait de placer "Monsieur" devant les noms des protagonistes, Claretie, Prudhon ou Truffier, politesse teintée d'ironie, révèle qu'il s'agit d'un texte destiné à une communication publique, et non pas à usage privé, comme est censé l'être un journal intime.

- La conclusion est ironique et faussement naïve, pour les besoins de l'effet à produire et n'aurait pas sa place dans un journal. Car Mirbeau n'a évidemment aucun doute sur la version des comédiens, et croit volontiers à l'universelle duplicité... Il utilisera le même procédé, de façon

---

<sup>7</sup> Rapporté par Henri Varennes, "Gazette des tribunaux", *Le Figaro*, 30 avril 1908, p. 2.

récurrente, dans *Dingo*.

- Et puis, ce récit est tellement du Mirbeau tout craché, et ressemble tellement, par ses cocasseries, par la réduction de Claretie à un fantoche et à un matamore grotesque, aux interviews imaginaires dont il a le secret, et, plus précisément, à un autre récit, "Dingo chez Claretie", qu'il va rédiger quelques mois plus tard <sup>8</sup> en vue de se venger de l'administrateur, qu'il est clair qu'il s'agit d'un texte littéraire travaillé pour être rendu public, et qui n'a pas plus de prétention à la véridicité que les "*hénaurmités*" rapportées dans *Dingo*.

L'avocat de la Comédie-Française, Du Buit, n'est donc pas dupe et en conclut que le récit, trop mirbellien pour être honnête, a été "*écrit en 1908*", "*pour les besoins de la cause et... pour l'amusement de la galerie*." Mais il le juge "*si franchement comique et pittoresque*" qu'il lui pardonne bien volontiers : "*Que ne pardonne-t-on pas au génie ?*" <sup>9</sup> C'est bien vu, et sa conclusion est confirmée par deux données extérieures au texte :

- Tout d'abord, il est clair que le "Procès-verbal des comédiens" n'apprend rien à personne, ni à Mirbeau, ni à Claretie. La correspondance échangée entre les deux hommes d'août à octobre 1901, révèle, d'une part, qu'ils sont tous deux également hostiles aux comédiens et sans la moindre illusion sur leur compte, et, d'autre part, qu'avant même la rédaction de leur "Procès-verbal", les signataires, ulcérés, ont fait circuler des bruits qui sont arrivés aux oreilles de l'administrateur, comme il ressort de la lettre de Claretie du 15 octobre 1901 : "*Vous savez qu'ils continuent à colporter la légende qui m'a éccœuré. Il n'y a plus à penser à la campagne fleurie, mais à tenir tête à la campagne organisée*." Et Mirbeau de répondre le lendemain : "*Quant à la bataille qu'ils continuent de livrer, soyez sans crainte. Et disposez de moi, mon cher ami, pour tout ce qui vous sera utile. Moi aussi, j'en sais long sur leurs infamies et je les dirai, si vous jugez à propos que je le dise*." <sup>10</sup> Ils sont donc bien alliés et complices contre l'ennemi commun, les comédiens, qui leut ont fait tort à tous deux : à Mirbeau, en lui infligeant d'humiliantes corrections qu'il ne pouvait que refuser, et à Claretie en colportant des rumeurs sur sa duplicité.

- Ensuite, il est possible de dater la visite de Mirbeau à Claretie : le dimanche 27 octobre, jour où l'on donnait *L'Ami des femmes* en matinée, date confirmée par le cachet de la poste d'une lettre à Paul Hervieu où il rapporte l'entrevue orageuse qu'il vient d'avoir avec l'administrateur. Or le "Procès-verbal des comédiens" date du 18 octobre et Mirbeau l'a reçu le 19 à Veneux-Nadon, où il vient d'enterrer son chien Dingo. Il a donc attendu neuf jours avant de rendre visite à Claretie ! Délai d'autant plus surprenant qu'il est rentré à Paris dès le mardi 22... Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'était pas pressé : on est loin du "*jour même*" dont il est question dans son pseudo-journal... De surcroît, il prend bien soin d'annoncer sa visite <sup>11</sup> dans une lettre du 26, qui se termine par cette formule, citée par Du Buit, et qui ne révèle aucune acrimonie : "*À vous de tout cœur et fidèlement*".

L'entrevue du 27 octobre n'a donc rien à voir avec le récit haut en couleur qu'en rédigera l'écrivain six ans et demi plus tard. C'est grâce à une lettre à son vieux confident Paul Hervieu que l'on peut deviner ce qui s'est réellement passé : "*Il est sept heures et je ne fais que sortir du cabinet de Claretie où je suis entré à trois heures précises. Cet homme est le diable*." Mirbeau n'a rien pu **obtenir** de lui, et Claretie s'est répandu en injures violentes contre Le Bargy, qu'il entendait chasser de la Comédie. <sup>12</sup> Notre auteur est donc venu pour obtenir de lui quelque chose : que, sans attendre davantage, il mette en répétition *Les Affaires*, dans une mise en scène de Le Bargy, précisément,

---

<sup>8</sup> Ce texte, que j'ai reproduit dans les *Cahiers Octave Mirbeau*, n° 1, 1994, pp. 198-209, ne sera pas intégré dans le texte publié de *Dingo* en 1913, parce que Mirbeau se sera entretemps réconcilié avec Claretie, par l'entremise de Maurice de Féraudy.

<sup>9</sup> Cité par Henri Varennes, "Gazette des tribunaux", *Le Figaro*, 7 mai 1908, p. 1.

<sup>10</sup> Lettres citées dans *La Gazette des tribunaux*, 11 mai 1908.

<sup>11</sup> Le pseudo-journal le reconnaît, puisque Claretie est "*prévenu*".

<sup>12</sup> Résumé paru dans le Catalogue Privat n° 269, printemps 1950 (n° 7878). C'est Le Bargy qui a pris la tête de la fronde des comédiens, d'où la colère de Claretie.

comme celui-ci le lui a proposé, sans doute avant de partir pour Londres <sup>13</sup>. De fait, dans sa lettre du 16 octobre (*loc. cit.*), il écrivait à Claretie : "*Vous êtes à un moment révolutionnaire. Il me semble que vous devez agir en révolutionnaire. Puisque vous pensez qu'on peut livrer la bataille sur ma pièce, il faudrait le faire le plus vite possible. [...] Quand même vous devriez bousculer certains engagements, il ne faut pas hésiter.*" Son impatience est compréhensible, mais inciter le timoré Claretie à "*agir en révolutionnaire*", est-ce bien sérieux ? En fait, Mirbeau ne se fait aucune illusion, comme en fait foi une autre lettre à Hervieu, écrite le même jour : "*Si j'étais Claretie, je vois bien ce que je ferais. Je jouerais ma pièce. C'est une chance qu'il doit courir, mais que malheureusement je crains bien qu'il n'ose pas courir. [...] Hélas ! moi, je crois [...] qu'il prendra encore toute sorte de petits moyens pour ne pas se tirer d'affaires.*" <sup>14</sup> Le "Procès verbal des comédiens" tombe à pic pour lui donner un moyen de pression supplémentaire sur Claretie et une chance de lui forcer la main. Si Claretie lui apparaît comme "*le diable*", c'est simplement parce qu'il a opposé à ses prières instantes une force d'inertie qu'il n'est pas parvenu à ébranler, en quatre heures d'assauts ... Quand, en 1908, il réécrira l'histoire à sa façon pour les besoins de la cause, il brodera à partir de données objectives (la duplicité effective de Claretie, sa charge contre Le Bargy, la représentation de *L'Ami des femmes*) dans l'espoir de conférer à son pittoresque récit un minimum de crédibilité, mais il donnera à la rencontre une finalité toute différente, afin de mettre de son côté les rieurs et les honnêtes gens allergiques aux faux bonshommes. En l'occurrence, Claretie n'est pas le seul à jouer double jeu...

On pourrait faire une analyse du même type d'un autre extrait cocasse du faux journal de Mirbeau, relatif aux pressions qu'aurait exercées Claretie, le soir de la première, pour lui faire chambouler le dénouement des *Affaires*, mais démenti aussi bien par leur correspondance que par la dédicace manuscrite figurant sur le manuscrit de la pièce offert à l'administrateur, comme le fait à juste titre remarquer Du Buit. Elle aboutirait à la même conclusion : Mirbeau est un incomparable conteur et il sait admirablement médiatiser les causes qu'il sert, mais c'est aussi un mystificateur patenté, et il faut se méfier de son irrépressible tendance à exagérer, à broder ou à fabuler, que ce soit par plaisir (il se méfie de l'histoire officielle, où il ne voit que mystification, et se plaît à la démystifier en dévoilant les secrets de fabrication), par autosuggestion (comme beaucoup, il a tendance à croire ce qui l'arrange), ou par intérêt (pour des considérations tactiques).

De cette anecdote plaisante, il ressort que ce qui se présente sous l'apparence d'un journal ne mérite pas forcément le qualificatif d'"intime" et que, à partir du moment où il est destiné à être rendu public, il est inévitablement suspect d'insincérité, quand ce n'est pas, comme ici, de désinformation et de manipulation. Paradoxalement, à condition, d'une part, de les confronter les unes aux autres et, d'autre part, de les décrypter en tenant le plus grand compte du destinataire et de la situation, il s'avère que les lettres - ici celles de Mirbeau à Claretie et à Hervieu - constituent des documents plus dignes de foi qu'un extrait de journal "intime", que l'on peut trafiquer à son gré, voire fabriquer de toutes pièces.

Pierre MICHEL  
Université d'Angers

---

13 Le "Courrier des théâtres" du *Figaro* donne l'information dès le 30 octobre.

14 Lettre de Mirbeau à Hervieu du 16 octobre 1901 (collection Vincent Morel).